



Peut-on hypothéquer un bien si celui-ci est déjà hypothéqué?

Par **Lila T**, le **02/08/2016** à **22:02**

Je m'explique, il y a quelques années quand j'ai acheté ma maison, j'ai accepté que mon prêt immobilier soit assorti d'une garantie hypothécaire. De ce côté là pas de soucis. Quelques années plus tard, j'ai souscrit à un crédit travaux auprès d'une autre banque, avec qui cela a mal tourné quand j'ai demandé à clôturer mon compte bancaire chez eux et localiser mes prélèvements sur mon nouveau compte. Résultats: cela fait six mois que je leur fais des propositions amiables sans succès. J'ai reçu aujourd'hui un courrier de: Dénonciation d'inscription d'hypothèque provisoire. Surprenant car mon bien est déjà grévé d'une garantie hypothécaire. Je précise qu'il me reste encore 15 ans pour solder mon prêt immobilier. Merci de me confirmer que l'on ne peut pas hypothéquer mon bien car celui-ci l'est déjà par un autre établissement bancaire.

Par **Lag0**, le **03/08/2016** à **07:02**

Bonjour, il est possible, en effet, de prendre une hypothèque de second rang.